



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Cambodge

Question écrite n° 86572

#### Texte de la question

Le roi du Cambodge, Norodom Sihamoni, a gracié dernièrement le chef de l'opposition Sam Rainsy, ouvrant la voie à son retour d'exil et à la reprise de ses activités politiques. Ainsi, dans un décret lu à la télévision nationale, le roi a affirmé avoir accordé son pardon à la demande du Premier ministre Hun Sen, qui était le principal ennemi politique de Sam Rainsy jusqu'à ce que les deux hommes conviennent de se réconcilier. En 2005, un tribunal cambodgien avait pourtant condamné Sam Rainsy par contumace à dix-huit mois d'emprisonnement pour avoir accusé Hun Sen d'être impliqué dans un attentat meurtrier à la grenade perpétré en 1997. Ce revirement politique au Cambodge va peut-être permettre de stabiliser et de relancer le pays, qui est l'un des plus pauvres du monde. Toutefois, cet objectif ne pourra pas être atteint sans une aide extérieure de la part de pays tiers sur le plan politique, économique et des infrastructures. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La France mène depuis la signature des Accords de Paris une ambitieuse politique de coopération avec le Royaume du Cambodge dont elle est historiquement très proche. Notre pays est le deuxième donateur bilatéral (36 millions d'euros en 2004) après le Japon. Il aide le Cambodge à se doter des bases matérielles, institutionnelles et humaines du développement durable. Le Cambodge fait partie de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) ; il a accès au fonds de solidarité prioritaire (FSP) et aux financements de l'AFD. Nos priorités portent sur la formation des cadres, le renforcement de l'État de droit, le redressement économique et social, la santé et la promotion du français. Nous menons également de très nombreuses actions dans des domaines tels que l'agriculture, l'urbanisme, les infrastructures, la formation des cadres et la coopération culturelle. Sur ce dernier point, il faut rappeler que le Cambodge est membre de la francophonie depuis le sommet de Maurice (1993). Réintroduit dès 1988 comme langue étrangère dans l'enseignement secondaire, le français est désormais choisi par 60 % des élèves. Enfin la France met en oeuvre avec le Cambodge des programmes dans le domaine de la coopération militaire. Toutes ces actions figurent dans le document-cadre de partenariat qui a été signé avec le Royaume du Cambodge en septembre 2005 à l'occasion de la visite à Paris du Premier ministre cambodgien et de la tenue de la quatrième commission mixte franco-cambodgienne. Ce document-cadre de partenariat, qui vaut pour la période 2006-2010, organise notre dispositif de coopération afin que nos moyens soient concentrés sur des secteurs clefs. En outre, la France apporte son appui au Royaume du Cambodge dans la mise en place des chambres extraordinaires instituées au sein des tribunaux cambodgiens pour juger les responsables khmers rouges. Ces tribunaux doivent permettre à la société cambodgienne de clore enfin une période particulièrement douloureuse de son histoire.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86572

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 21 février 2006, page 1710

**Réponse publiée le :** 11 avril 2006, page 3868